

CSE Siège des 18 et 19 mai 2022

Le compte-rendu de FO france.tv

Un nouveau métier à **franceinfo**: Chef d'Édition Spécialisé

Présenté devant le CSE, le rapport de l'expert sur "les conditions de travail des chargés et des responsables d'édition de France info" relève des erreurs dans la conception du poste de chargé d'édition (poste PTA, service sous-dimensionné, planification délétère, encadrement éloigné, environnement de travail pénible et évolution professionnelle bloquée).

Le rapport insiste également sur la subsistance de difficultés malgré les mesures prises en 2019 : persistent des effectifs sous-dimensionnés, une organisation du temps de travail défailante, un manque de reconnaissance et un environnement de travail inadapté.

Ses préconisations, nombreuses, vont bien au-delà du projet d'évolution du poste de chargé d'édition vers celui de chef d'édition spécialisé.

Les élus s'accordent sur l'urgence de faire évoluer ce poste, tout en notant que le projet présenté par la direction ne va pas résoudre tous les problèmes. Des incohérences persistent ; recouvrements mal planifiés, absence en conférence de rédaction, formation trop courte, insuffisance des ETP.

Le CSE s'inquiète, par exemple, que le passage de 4 à 5 jours/semaine sur le nouveau poste n'augmente la souffrance au travail au-delà de ce qui aura été amélioré.

Sur le point particulier des tests d'entrées aux formations à mettre en place, le CSE demande que le personnel soit accompagné afin de réunir toutes les conditions de réussite.

[L'avis du CSE s'oppose au projet de l'entreprise](#) tel qu'il existe aujourd'hui par 21 voix.

Ça déménage

Après de longs mois d'interdiction préfectorale, les travaux ont repris à France Télévisions. Les déménagements aussi. Sont concernés les sites de EOS (2 étages), de Valin (5 étages) et le Siège (6 étages), soit près de 1 000 salariés. La présentation de ces mouvements s'échelonne jusqu'à la fin du 1er trimestre 2023.

Devant l'importance du périmètre du projet, le CSE a proposé une commission de suivi des déménagements et la direction en a accepté le principe. Cette commission doit être constituée

au plus vite (désignation des membres et de son président). La première réunion aura lieu la semaine suivante.

Toutes les commissions non-permanentes créées lors du précédent mandat sont à l'arrêt, en recherche de candidats et doivent de nouveau être constituées au CSE de juin.

TEPI ou le transfert des émissions à FTV Studio

Devant l'opposition générale des salariés impactés par le projet TEPI (transfert des salariés du france•tv SA vers france•tv studio) une alerte pour "Danger Grave et Imminent" avait été déposée. S'en est suivie une tentative de suicide de la part de l'une d'entre eux. Le projet a été stoppé net par la direction et de nombreux débats ont eu lieu. La base du volontariat a été instituée pour le transfert des salariés vers france•tv studio.

L'entreprise a présenté son plan d'action dans un document prévoyant un chantier sur 15 points. La mise en place du DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) doit être faite dans l'année.

Le projet de la direction, sur la prise en compte des risques et les moyens d'action, n'a pas suffi à rassurer les salariés concernés. La question reste entière sur les détachements attendus. Pourront-ils continuer à travailler pour les émissions auxquelles ils sont attachés, tout en restant salariés de France Télévisions SA ?

La direction n'apporte pas de réponse. Le point s'est clôturé par un vote des élus qui ont, à l'unanimité, refusé la levée de l'alerte pour "Danger Grave et Imminent".

En bref

Les procès verbaux des CSE sont vérifiés par les participants et sont approuvés en séance dans les 2 mois. Ils restent comme témoignages des échanges entre les représentants des Organisations Syndicales et de la Direction et sont opposables en cas de litige.

Chaque mois ou presque, la direction sollicite les avis du CSE sur les cas d'un ou plusieurs salarié.e.s pour lequel.le.s, après étude, aucun reclassement dans l'entreprise n'a été possible. Nous cherchons systématiquement à prendre contact avec les salariés concernés pour savoir s'ils acceptent la décision de la médecine du travail et les conditions d'indemnités proposées. Ce n'est pas toujours le cas.

Bientôt sur le Tour de France

L'entreprise présente la couverture du Tour 2022 et les demandes de dérogation au temps de travail pour la direction des Sports et la Fabrique.

Vos élus **Force Ouvrière** interpellent la direction sur la planification à la Coordination Internationale sur 5 jours/semaine, cette année, avec un RH la veille de l'arrivée du Tour.

Le CSE s'interroge ensuite sur le remplacement dans leur service d'origine des documentalistes dédiées au Tour. La direction affirme que, dans ce cas particulier et la durée d'antenne restant constante, il y aura moins de demandes par ailleurs si la quasi-totalité de l'actualité sportive concerne le Tour de France.

Interrogée sur le nombre élevé de chauffeurs non-permanents, alors que des machinistes souhaiteraient être sur le poste, la direction a répondu que leurs responsables ont privilégié leur poste d'origine (que ce soit au Siège ou sur le Tour de France).

Les élus insistent pour que les horaires des personnes, y compris pour les forfaits jour, soient saisis dans mon kiosque. Une réflexion sur les heures réelles doit être menée dans quelques mois.

Les moyens mis en œuvre pour le Tour de France féminin, qui partira le jour de l'arrivée du Tour masculin, questionnent le CSE. La direction explique que le dispositif sera le même que pour le Critérium du Dauphiné ou le Paris-Nice.

Le CSE, par 22 voix, valide les demandes de dérogation.

IP support se réorganise

La multiplication des systèmes informatiques (applications locales ou en ligne, réseaux, mises à jour, etc.) impose une part de spécialisation des équipes d'intervention dans 3 entités "Support Fabrication", "Support Acquisition, Échanges, Diffusion" et "Support SI Rédactionnel". Chaque intervenant pouvant, en cas de besoin, intervenir dans l'une ou l'autre des entités.

Plusieurs évolutions techniques majeures (cloud, IP 2110, IA, Date, ...) sont attendues dans les prochaines années. Ces nouvelles technologies vont nécessiter des formations poussées pour acquérir les compétences nécessaires. Le projet semble bien tenir et inclure les opérationnels aux réflexions.

Hors compte rendu, les salariés questionnés par **FO** constatent que l'organisation actuelle n'est pas viable, mais ils ne croient pas en l'efficacité de la solution proposée et ne se sentent pas écoutés.

Activité en baisse au Siège et à FTR

Le grand nombre d'erreurs dans les documents fournis au CSE entrave leur bonne analyse. La direction reconnaît un manque de rigueur.

Le CSE regrette également que depuis la création de la Fabrique, le nombre d'ETP ne soit plus fourni dans le plan de charge.

La baisse importante de l'activité au Siège préoccupe le CSE. Certes des émissions reviennent mais avec beaucoup d'équipes externalisées. Le nombre de jours par métier ne cesse de diminuer depuis trois ans.

Son attention est attirée, par exemple, sur les scriptes trop souvent non permanentes.

Enfin, la diminution constante de l'activité à Vaise (FTR) soulève des questions sur ce que l'entreprise entend faire de ce site. Il est répondu que Vaise est tributaire de la demande mais assure que de nouveaux modules sont en projet.

Interrogé sur une chaîne olympique 2024, la direction présente affirme n'avoir pas connaissance d'un tel projet.

Des services sont-ils en sous-activité ? Qu'en sera-t-il à la rentrée prochaine ?

Situation Sanitaire au Siège

France Télévisions se conforme aux directives pour définir les mesures sanitaires à mettre en place pour la sécurité des salariés. La plupart des mesures ne sont plus obligatoires, mais il n'y a aucune obligation de les supprimer non plus. Au restaurant d'entreprise, par exemple, on garde encore une zone réduite avec des plexis et les salariés qui préfèrent rester prudents continuent à porter le masque et à utiliser des gels hydroalcooliques. Les tests antigéniques sont toujours remboursés dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Le nombre des cas de Covid-19 est observé, semaines après semaines. Entre 66 et 111 cas d'une semaine sur l'autre entre mars et avril.

Vie du CSE

C'est le moment de mettre vos profils à jour sur [le site web du CSE Siège](#), bulle (ÉVÈNEMENTS) puis (CHÈQUES VACANCES). Indispensable pour accéder aux chèques vacances bientôt disponibles à l'accueil de votre CSE.

Nous vous rappelons que votre CSE subventionne 40% de vos Activités Culturelles ou Sportives, plafonnées à 180€ par an, sur présentation des justificatifs.

Le bureau de votre CSE publie un communiqué mensuel "[VOS ÉLUS CSE SIÈGE VOUS INFORMENT !](#)". Le prochain n° sera sur "[La CSSCT](#)" ...



VOS ÉLUS CSE SIÈGE VOUS INFORMENT !

Composition et missions de votre nouveau CSE Siège

Le CSE Constitutif

- Les nouveaux élus, issus du vote des salariés, se sont réunis le 14 avril, afin de constituer :
- le bureau du CSE, les RP (Représentants de Proximité) qui sont les premiers interlocuteurs élus des salariés ;
 - les différentes commissions qui vont travailler sur des sujets spécifiques ;
 - les représentants au CSE Central ;
 - le Réseau Harcelement ;
 - les représentants au CASCI ORTP (Comité des Actions Sociales et Culturelles Interentreprises de l'ORTP).

Le bureau du CSE

C'est l'organe de pilotage du CSE. Il est constitué d'un(e) Président(e), d'un(e) Secrétaire, d'un(e) Trésorier(e) et de 4 adjoints(e)s.

Le ou la Président(e), c'est l'employeur et, en l'occurrence, **Daphnie ERNOTTE** (sa fonction représentative).

Comité Social et Économique CSE Siège France Télévisions

7, Emile-Zola à Paris - 75007 Paris cedex 13

17 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

01 56 22 49 00

01 56 22 99 39